

Et les aides à l'autonomie des personnes en situation de handicap ? Pourquoi personne n'en parle ? APF France handicap demande à ce que le financement des aides à l'autonomie soit enfin à la hauteur des droits !

À l'occasion de la journée de solidarité, APF France handicap rappelle l'importance de revoir les financements liés à l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de la Conférence nationale du handicap, le gouvernement a décidé de répondre aux demandes récurrentes des associations en y inscrivant la question de la compensation, APF France handicap salue cette initiative. L'association y a pleinement participé en formulant de nombreuses propositions visant à améliorer la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), et notamment son financement. APF France handicap demande à ce que ces propositions soient prises en compte dans les annonces du président de la République lors de la CNH prévue avant la fin de l'année.

À l'initiative du gouvernement, un groupe de travail sur le droit à compensation a été constitué dans l'objectif de proposer une évolution de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) qui demeure largement insuffisante. Les priorités portées par les personnes en situation de handicap et leurs proches depuis la loi du 11 février 2005, y ont été rappelées. Aujourd'hui, ce principe du droit à la compensation par l'octroi d'une prestation individuelle supposée financer l'aide à l'autonomie est loin d'apporter une réponse satisfaisante. En effet, il doit se traduire par une évaluation individualisée et personnalisée des attentes et des besoins ainsi que par des réponses reposant notamment sur un financement adéquat.

APF France handicap rappelle que le droit à compensation est un droit fondamental reconnu par la convention ONU relative aux droits des personnes handicapées. Il consacre le droit pour toute personne en situation de handicap de financer les aides afin d'assurer sa sécurité, sa dignité et son autonomie quels que soient l'origine et la nature de la déficience, l'âge de la personne ou son mode de vie.

Dans le cadre du projet de loi Autonomie issue du chantier "Grand âge et autonomie" et lors des conclusions de la CNH qui seront rendues prochainement, APF France handicap revendique fermement une véritable réforme de l'autonomie pour toutes les personnes en situation de handicap et ce quel que soit l'âge, dans la perspective de la création d'un nouveau risque social financé par la solidarité nationale et des droits effectifs pour toutes et tous.



Dans l'immédiat et dans le cadre de la CNH, APF France handicap demande à ce que :

- Les activités ménagères fassent partie des aides humaines de la PCH
- Les aides à la parentalité soient incluses dans les aides humaines de la PCH
- Les contrôles d'effectivité intrusifs de la PCH soient fortement allégés
- Le dédommagement familial pour les aidants soit défiscalisé
- Les critères d'accès à la PCH soient revus afin de permettre au plus grand nombre d'y accéder
- Les enfants en situation de handicap puissent bénéficier d'un véritable droit à l'autonomie
- Les modalités de prise en charge des aides techniques (fauteuils roulants, nouvelles technologies, aides aux parents en situation de handicap...) soient revues
- Les tarifications et les montants des prestations soient révisés, etc

Contact presse

Sophie Lasbleis _Tél. 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37

sophie.lasbleis@apf.asso.fr - apf-francehandicap.org